

## **Appel d'offres Centre d'Imagerie cérébrale – Hôpital Douglas**

La Corporation des entrepreneurs généraux du Québec est préoccupée par la façon dont cet organisme public a géré son appel d'offres pour un important projet de construction d'une valeur de 8 M\$. Voici quelques exemples de clauses trouvées dans cet appel d'offres :

Exemples de dispositions contenues dans l'appel d'offres du Centre d'imagerie cérébrale de l'Hôpital Douglas.

- Introduction par addenda d'une garantie financière **supplémentaire** sous forme de lettre de crédit bancaire d'une valeur de 50 000 \$ pour garantir le respect de l'échéancier.
- Des conditions contractuelles différentes au Règlement sur les contrats de construction des organismes publics pour gérer les changements.
- Émission d'un addenda 4 heures avant le dépôt des soumissions pour indiquer aux soumissionnaires d'accompagner leurs soumissions de cette de garantie bancaire 50 000 \$.
- Des conditions différentes aux dispositions du Code civil pour la réception définitive des travaux.

La CEGQ vous demande d'être vigilants sur le contenu des appels d'offres des organismes publics et de nous rapporter les situations qui vous paraissent contraires aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des organismes publics. La CEGQ prône l'adoption d'un devis unique pour les projets de construction des bâtiments publics, afin d'éviter que de telles situations se reproduisent.